



# RÉFORME DE LA FORMATION ET DE L'APPRENTISSAGE

## PRÉPAREZ VOTRE POLITIQUE DE FORMATION ET VOTRE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES 2020

La loi du 5 septembre 2018 *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* est entrée dans sa phase opérationnelle : les nouveaux OPCO sont agréés, France compétences a débuté son action régulatrice, la quasi-totalité des textes sont sortis, les nouveaux dispositifs sont entrés en vigueur. Toutefois, des nouveautés n'entreront en vigueur qu'en 2020 : gestion du CPF par la Caisse des dépôts, ouverture totale du marché de l'apprentissage, nouvelle contribution unique au financement de la formation professionnelle et de l'alternance.

Dans ce contexte, 2020 sera la première année de véritable mise en oeuvre du plan de développement des compétences dans le nouvel environnement et avec l'intégralité des nouveaux dispositifs.

Cette formation, spécialement conçue pour les adhérents de la FEHAP, vous permet de vous préparer à mettre en place votre plan de développement des compétences et plus largement votre politique de formation pour l'année 2020.

### OBJECTIFS

- Définir sa politique de formation dans le nouvel environnement
- Maîtriser l'intégralité des nouveaux dispositifs et financements
- Mettre en place le plan de développement des compétences
- Optimiser ses pratiques de formation en tirant parti des opportunités de la réforme

### CONTENU

**De 2019 à 2020, quels changements, quel environnement pour la définition et la mise en oeuvre de la politique de formation**

**Le point sur les négociations de branche sur la formation**

**Les nouvelles obligations des entreprises**

- Les obligations sociales et leur sanction
- Les obligations financières
- Les nouveaux opérateurs de compétences (OPCO) : l'OPCO Santé, organisation, moyens, interventions
- Les nouveaux dispositifs et le financement de la formation
- La contribution conventionnelle

**Du plan de formation au plan de développement des compétences**

- Tirer profit de la nouvelle définition de l'action de formation
- Utiliser la formation en situation de travail et la formation à distance
- Élaborer et mettre en oeuvre le plan de développement des compétences

**La professionnalisation en alternance**

- Les salariés concernés
- Les parcours de formation envisageables
- Le financement par l'opérateur de compétences

**Utiliser le Compte Personnel de Formation (CPF) dans les établissements**

- Le CPF et le CPF de transition
- L'impact de la gestion du CPF par la CDC en 2020 : au niveau des financements, au niveau des modalités d'utilisation du dispositif
- L'impact de la gestion du CPF de transition par les commissions paritaires interprofessionnelles régionales (CPIR)
- Les politiques possibles en matière de CPF
- La négociation d'un accord sur le CPF : modalités et intérêts

**Recruter en alternance**

- La réforme profonde de l'apprentissage
- Les changements et opportunités pour les adhérents de la FEHAP
- La politique d'alternance

**Les changements de l'environnement de la formation**

- La certification qualité pour les organismes de formation



**11 septembre 2019** à Lyon

**19 septembre 2019** à Montpellier

**26 septembre 2019** à Nantes

**27 septembre 2019** à Metz

**1<sup>er</sup> octobre 2019** à Bordeaux

**3 octobre 2019** à Paris



**316 €**  
par personne



**1 jour**

01 53 98 95 03 – [formation@fehap.fr](mailto:formation@fehap.fr)

### Prérequis

Bon niveau de connaissance de la réglementation actuelle

### PUBLICS

- Directeurs et adjoints
- DRH / RRH
- Responsables ou chargés de formation

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

**Pédagogie interactive alternant :**

- exposé et analyses
- illustrations et cas pratiques
- échanges, questions

### INTERVENANTS

- Jean-Pierre WILLEMS, Consultant en ressources humaines